Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE056CM30042026-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Date de convocation
17 avril 2026

Date d'affichage
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois d'avril, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, M. PRIGENT, Mme COCGUEN, M. YAHIA, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LE FOLL, M. STEPHAN, M. HATTON, Mme LE COTTON, Mme CRENN, Mme CHARNEAU, Mme LOLLIERIC, M. MONJARET, M. SAVINIEN (à partir de 19h10), M. COLLET, M. BERTHILLOT, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, M. BATARD, M. CHEVALIER, Mme GUILCHER, Mme LE GOUX, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme LOYER à M. STEPHAN, M. BIHEL à M. ECHEVEST, Mme GREZARD à Mme CRENN, Mme DRUILLENEC à Mme LE FOLL, M. NOGE à M. YAHIA, M. SAVINIEN (jusqu'à 19h10) à M. LE LAY.

Absents :

Secrétaires de séance : Mme LE FOLL et M. BATARD

Délibération n° 2026-056|Taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article 1639 A du Code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux de voter chaque année les taux de fiscalité locale.

Lors de sa dernière réunion, la commission des finances a fait les propositions suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260430-DE056CM30042026-DE

Taxes	2020	2021	2022	2023	20	2025	
Taxe d'habitation	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	15,29 %	**15,29 %**
Taxe foncière	17,90 %	17,90 %	17,90 %	37,43 %	37,43 %	37,43 %	**37,43 %**
Taxe foncière non bâtie	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	70,43 %	**70,43 %**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des impôts,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 16 avril 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide d'appliquer les taux d'imposition comme exposé ci-avant.

--Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Yannick ECHEVEST

Les secrétaires de séance,

Mme LE FOLL

M. BATARD